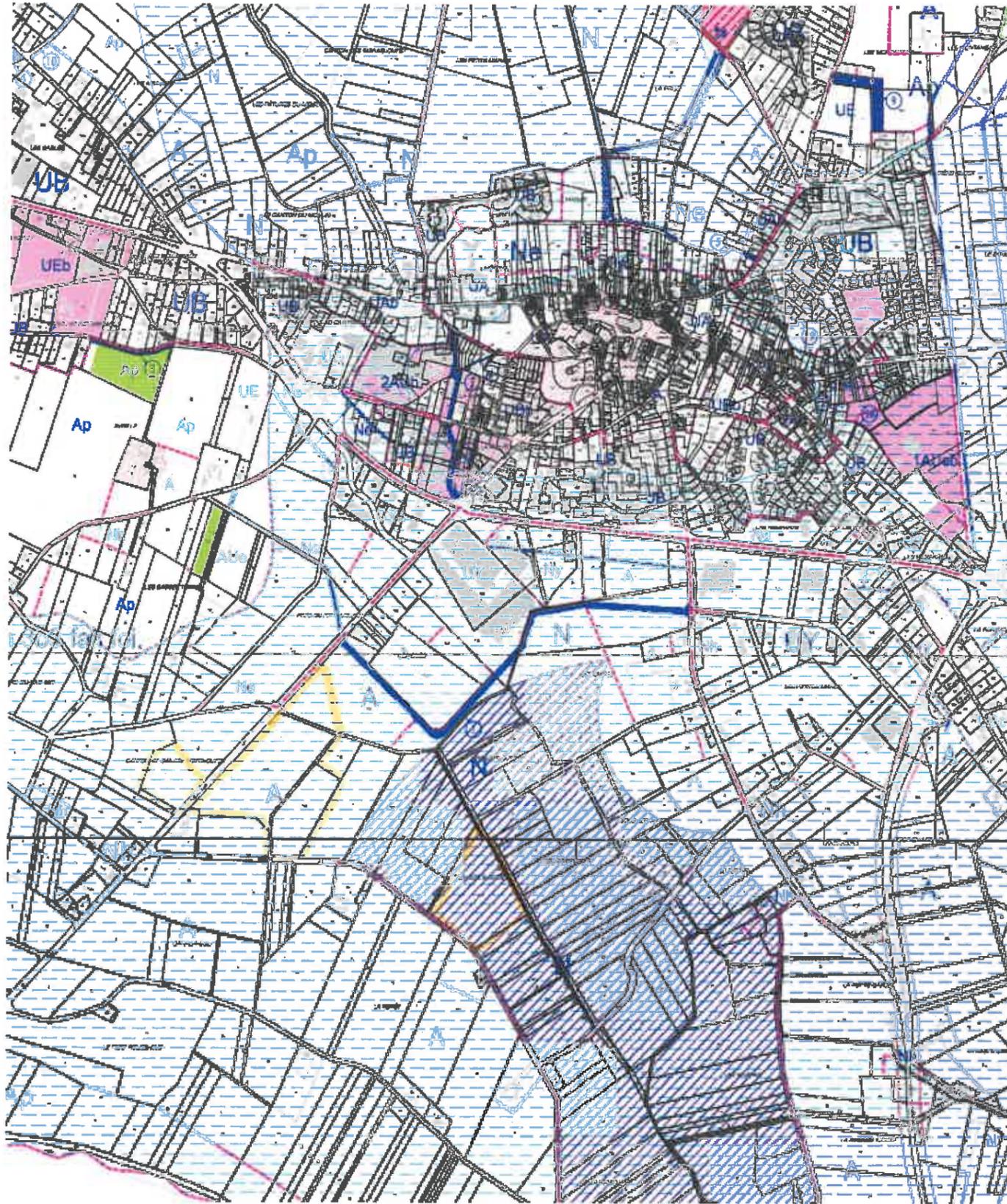


Plan Local d'Urbanisme



## LEGENDE

### ELEMENTS GRAPHIQUES

- UA** Appellation de zone ou de secteur
- Limite de zone ou de secteur
- Espace boisé classé à conserver.
- Emplacement réservé.
- Sentier à conserver.
- Application de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme (ol Barnier).
- Eléments remarquables du paysage à protéger ou à mettre en valeur (au titre de l'article L.123-1-7).
- Voie routière d'intention.
- Cheminement piéton d'intention.
- Secteur faisant l'objet d'orientation d'aménagement
- Zone inondable relevant du PPRI du Val d'Aulhion approuvé le 19 Novembre 2000
- ZAC des Hauts de l'Epinau créée le 24 octobre 2005
- Périmètre immédiat et rapproché de protection de captages
- Zones humides
- Sites ou indices de sites archéologiques repertoriés

## LEGENDE

### ELEMENTS GRAPHIQUES

- Marge de recul.
- Canalisation GRT GAZ 100mm haute pression 67.7 bars
- Zone de dangers significatifs sur un rayon de 25m
- Zone de dangers graves sur un rayon de 15m
- Zone de dangers très graves sur un rayon de 10m

## LEGENDE

### INTITULE DES ZONES ET DES SECTEURS.

#### Zones U (urbaines)

UA Zone centrale ancienne dense à dominante d'habitat  
UAb Secteur d'élévation plus faible

UB Zone d'extension récente de l'habitat  
UBb Secteur de densité plus forte  
UBc Secteur de plus faible densité

UE Zone destinée au équipement collectifs  
UEb Secteur mixte équipements/habitat, à dominante d'équipements

UY Zone destinée aux activités économiques  
UYa Secteur affecté aux activités à dominante commerciale et de services

#### Zones AU (à urbaniser)

1AUb Zone destinée à l'urbanisation future à court et moyen terme à vocation d'habitat  
1AUb1 Secteur pouvant être aménagé au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes au secteur

1AUeb Zone destinée à l'urbanisation future à court et moyen terme à vocation mixte d'équipements et d'activités économiques dominantes et d'habitat

1AUy Zone destinée à l'urbanisation future à court et moyen terme à vocation d'activités économiques

2AUb Zone destinée à l'urbanisation future à moyen et long terme à vocation d'habitat

2AUe Zone destinée à l'urbanisation future à moyen et long terme à vocation des équipements collectifs

2AUy Zone destinée à l'urbanisation future à moyen et long terme à vocation d'activités économiques

#### Zones A (agricoles)

A Zone de protection des potentiels agronomiques, biologiques ou économiques des terres  
Ap Secteur de protection stricte des terres

#### Zones N (naturelles)

N Zone naturelle à protéger soit en raison de la qualité des sites, milieux naturels et paysagers et de leur intérêt d'un point de vue esthétique, historique et écologique, soit de leurs caractères d'espace naturel soit de l'existence d'une exploitation forestière

Ne Secteur pouvant accepter des équipements légers et de plein air à vocation de sports et de loisirs

Nea Secteur pouvant accueillir des équipements légers et des constructions à usage de loisirs

Ng Secteur pouvant accueillir des équipements destinés à la collecte et au traitement des eaux usées et des déchets

Nh Secteur intégrant le bâti rural à vocation d'habitat

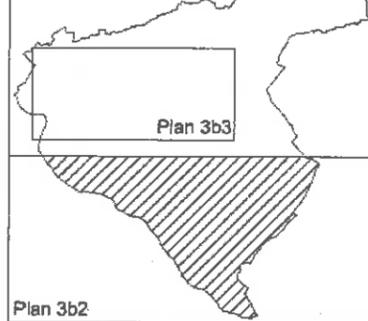
Ny Secteur intégrant des activités économiques

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Département du MAINE ET LOIRE  
Commune de BEAUFORT EN VALLEE



Plan 3b1



Plan 3b2

## 3b2 PLAN DE ZONAGE

Zone rurale sud

Echelle : 1/5000 ème

Elaboration

Arrêté le :

Approuvé le :

